

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-001

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-002

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

* Avec le retrait des points suivants:

* Avec l'ajout des points suivants:

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-003

Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 12 octobre et 2 novembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :
Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les
12 octobre et 2 novembre 2010, tels que rédigés;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-004

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois d'octobre 2010 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
59858 à 60092 incl.	3 179 741,73 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2009-005.1

Avis de motion - règlement n° 852
Règlement sur les taux de taxation 2011

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant les taux d'imposition des taxes foncières, de cueillette d'ordures ménagères, de consommation d'eau et d'assainissement des eaux pour l'année 2011;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2009-005.2

***Avis de motion - règlement n° 812-1
Délégation, contrôle et suivi budgétaire***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-006.1

Adjudication de soumission
Entretien et tonte des gazons, parcs et espaces verts pour l'année 2011

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sur invitation pour l'entretien et la tonte des gazons, parcs et espaces verts pour l'année 2011;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaires	Montants Taxes non incluses
Vert Tout Court	28 445,88 \$
Entretien paysager S. Proulx inc.	43 498,39 \$
Lumi-Vert inc.	57 514,18 \$

Attendu qu'après vérification des soumissions reçues, l'offre provenant de "Vert Tout Court" s'avère conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les travaux d'entretien et tonte des gazons, parcs et espaces verts pour l'année 2011 soient confiés à "Vert Tout Court", considérant que son offre au montant de 28 445,88 \$ excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-007.1

Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2011

Attendu que le projet de loi n° 82 stipule que tout conseil municipal doit, par résolution et avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances;

Attendu qu'il y a lieu de fixer les dates et heures de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fixe les dates de la tenue de ses séances ordinaires de l'année 2009, comme suit :

11 janvier 2011	10 mai 2011	13 septembre 2011
8 février 2011	14 juin 2011	11 octobre 2011
8 mars 2011	12 juillet 2011	8 novembre 2011
12 avril 2011	9 août 2011	13 décembre 2011

Que ces séances soient tenues à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Plaines, situé au 139, boul. Ste-Anne;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-007.2

Octroi de mandat - hôtel de ville

Attendu qu'il y a lieu d'évaluer les différentes alternatives pour l'aménagement des locaux de l'hôtel de ville;

Attendu qu'il y a lieu, notamment, d'évaluer les aménagements possibles pour favoriser l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;

Attendu que cette analyse est requise pour présenter une demande de subvention au fonds pour l'accessibilité du gouvernement du Canada;

Proposé par :

Unanimité :

Secondé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la firme d'architecte Jean-Marc Coursol soit mandatée pour la réalisation d'une étude concernant les différentes alternatives pour rendre l'hôtel de ville accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite;

Que le coût de cette étude soit fixé à un maximum de 7 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 20 octobre 2010;

Que les crédits supplémentaires pour cette dépense soient défrayés à même les revenus supplémentaires de 2010;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-007.3

Appui au CIT Laurentides - voies réservées

Attendu les demandes réitérées par le CIT Laurentides pour que l'AMT procède à l'analyse des besoins ainsi qu'aux communications entre les divers partenaires des projets de voies réservées au transport en commun sur les corridors autoroutiers de son territoire;

Attendu l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous ses programmes triennaux d'immobilisations depuis le PTI 2005-2006-2007;

Attendu l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dès son PTI 2006-2007-2008;

Attendu l'instauration par l'AMT, en février 2009, d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

Attendu le rapport de la MRC Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

Attendu la poursuite d'une croissance démographique qui a vu la population des municipalités constituantes du CIT Laurentides augmenter de plus de 19% entre les recensements de 1996 et 2006;

Attendu que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire du CIT Laurentides ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun.

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'appuyer la demande du CIT à l'AMT et au MTQ de l'échéancier pour la mise en place de voies réservées dans les corridors desservis par le CIT Laurentides et d'en solliciter la priorité;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports du Québec, au président-directeur général de l'Agence métropolitaine de Transport, au député de Blainville, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et au Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL);

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-007.4

Modification à l'annexe A du règlement n° 848-1

Attendu que les travaux de réfection de l'aqueduc de la rue Leclerc sont actuellement en cours;

Attendu que le propriétaire du 104, rue Leclerc a demandé l'ajout d'une entrée d'aqueduc pour un terrain vacant adjacent à sa propriété, lequel pourrait être constructible sous réserve de l'obtention d'une dérogation mineure;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de tarification en conséquence;

Proposé par :

Unanimité :

Appuyé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que l'annexe A du règlement n° 848-1 soit modifié par l'ajout du lot suivant pour les fins de tarification :

Adresse	Lot	Frontage (m)	Superficie (m ²)	Nombre d'unités
104, rue Leclerc	2 084 255	30.48	1399.1	1

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-007.5

***Demande d'exclusion et d'utilisation à une fin
autre que l'agriculture - CPTAQ***

- Attendu** que plus de 80% du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est agricole ou forestier;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire maintenir et protéger le caractère champêtre de la municipalité;
- Attendu** que le territoire agricole de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a fait l'objet d'une révision en 1988 et qu'actuellement, la quasi-totalité des espaces disponibles en zone blanche sont construits ou en voie de l'être;
- Attendu** qu'après une consultation ayant réuni plus de 400 citoyens, ceux-ci se sont prononcés en faveur du maintien du caractère champêtre de la municipalité;
- Attendu** que des gestes concrets ont déjà été établis en fonction de cet objectif, notamment l'adoption d'un règlement très strict concernant la protection des boisés;
- Attendu** qu'une zone agricole dynamique va de pair avec une saine situation financière de la municipalité;
- Attendu** que pour survivre et continuer à faire face aux obligations que nécessite ce vaste territoire, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se doit de créer une plus grande richesse;
- Attendu** que la présente demande fait consensus avec tous les acteurs du milieu;
- Attendu** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à modifier sa réglementation actuelle pour la rendre conforme, et ce, dès que l'autorisation sera accordée;
- Attendu** que la Ville désire présenter un plan d'ensemble réaliste avec une vision à long terme et que les petites superficies disponibles en zone blanche ne sont pas appropriées,;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-007.5 (page 2)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'exclure de la zone agricole permanente les lots suivants :

Aire visée	Lots visés	Superficie approx. visée (en hectare)	Usages projetés
A	Parties des lots 2 081 832, 4 191 432	37 hectares	Industriels
B	Parties des lots 2 084 196, 2 084 400, 2 084 935, 2 084 936 et 2 084 937	8,8 hectares	Résidentiels
C	Parties des lots 2 084 104, 2 084 193 et 2 085 298	36,3 hectares	Résidentiels
D	Partie du lot 2 537 630	7,8 hectares	Résidentiels et voie de contournement
E	Partie du lot 2 080 593	1.6 hectares	Régularisation de la zone blanche et projet de piste cyclable
Total exclusion		91,5 hectares	

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande l'autorisation à une fin autre que l'agriculture des lots suivants :

Aire visée	Lots visés	Superficie approx. visée (en hectare)	Usages projetés
F	Parties des lots 2 081 840, 2 084 972	2,6 hectares	Voie de contournement
Total utilisation à des fins autres qu'agricoles		2,6 hectares	

Que soit déposé, auprès de la Commission de protection du territoire agricole, le dossier argumentaire préparé par la firme Plania, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, afin d'appuyer les demandes mentionnées ci-haut;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande à la MRC Thérèse-De Blainville de donner son appui aux demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec faisant l'objet de la présente résolution et d'émettre son avis par le biais d'une résolution, conformément à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n°: 2010-007.6

Ratification - signature de promesses d'achat

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines déposera sous peu une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a convenu au préalable une entente pour se porter acquéreur de certaines parties de lots visés par cette demande d'exclusion;

Attendu que ces promesses d'achat sont conditionnelles à l'exclusion des parties de lots requises pour le bouclage des rues Alary, Daunais, Blouin, Charbonneau et Beaudry ainsi qu'un prolongement vers le sud du parc industriel;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier ces engagements;

Proposé par :

Unanimité :

Secondé par :

Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ratifie la signature des promesses d'achat des terrains suivants :

- promesse d'achat d'une partie du lot 2 084 937, propriété de LGR Chaumont et Frères inc., pour une superficie approximative de 11 815 m², au coût de 21,54 \$ du m²;
- promesse d'achat d'une partie du lot 2 084 935, propriété de Monsieur Daniel Charbonneau, pour une superficie approximative de 37 926 m², au coût de 21,54 \$ du m²;
- promesse d'achat d'une partie du lot 2 084 936, propriété de Monsieur Aimé Dion, pour une superficie approximative de 25 557 m², au coût de 21,54 \$ du m²;
- promesse d'achat d'une partie du lot 2 081 832, propriété de Madame Thérèse Beaulieu, pour une superficie approximative de 75 000 m², au coût de 3,23 \$ du m²;
- promesse d'achat d'une partie du lot 4 191 432, propriété de Fondation Normand Clark, pour une superficie approximative de 259 000 m², au coût de 3,23 \$ du m²;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-008.1

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre
adoptée rejetée

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - octobre 2010
- Rapport budgétaire 31 octobre 2010
- Rapport des permis de construction du mois d'octobre 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 28 octobre 2010
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 octobre 2010
- Rapport Tricentris
- Rapport du maire sur la situation financière
- Déclaration des intérêts financiers du Conseil municipal

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.1

Adoption du règlement n° 540-210

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 540-210 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- ajoutant l'article 4.6.6.7 concernant les rapports espaces bâti/terrain et plancher/terrain minimum et maximum à la sous-section 2.4.6 sur lesquels peuvent être accordées des dérogations mineures;
- ajoutant la norme spéciale 4.5.2.43 applicable à la zone industrielle I-2 276, concernant l'ajout de l'usage salle de bingo comme usage autorisé dans cette zone;
- modifiant l'alinéa 4.3.1.2.3.2 de manière à ajouter une norme de stationnement pour les salles de bingo et les salles de réception;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.2

Adoption du règlement n° 540-211

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement numéro 540-211 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 540 aux fins de changer le plan de zonage en:

- modifiant les limites de la zone A-121 afin de créer la nouvelle zone A-121-1;
- créant la nouvelle grille des usages et normes pour la zone A-121-1;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.3

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Adoption du second projet de règlement n° 540-212

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le second projet de règlement numéro 540-212 visant à modifier la réglementation municipale en :

- modifiant les limites de la zone communautaire P-2 229 de manière à agrandir la zone résidentielle R-1 230;
- ajoutant l'usage *Centre communautaire* à USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS à la grille des usages et normes de la zone R-1 230;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.4

Avis de motion du règlement n° 540-212

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme n° 540 selon le projet de règlement n° 540-212;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: **9 novembre 2010**

Motion n° : **2010-009.5**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Adoption du second projet de règlement n° 540-213

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le second projet de règlement numéro 540-213 visant à modifier la réglementation municipale en :

- modifiant la grille des usages et normes de la zone R-3 299 de manière à y ajouter l'usage Résidence bi et tri-familiale;
- modifiant le nombre de logement minimum à la grille des usages et normes de la zone R-3 299;
- augmentant la superficie maximale des garages privés détachés en zone R-3 299;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.6

Avis de motion du règlement n° 540-213

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation d'urbanisme n° 540 selon le projet de règlement n° 540-213;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.7

***Adoption du premier projet de règlement n° 540-214
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le premier projet de règlement numéro 540-214 visant à modifier la réglementation municipale en :

- ajoutant à la section DÉFINITIONS, la définition du terme "Kiosque";

De fixer au mardi 14 décembre 2010, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.8

***Adoption du premier projet de règlement n° 540-203-1
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le premier projet de règlement numéro 540-203-1 visant à modifier le règlement n° 540-203 de la manière suivante :

- modifiant la définition du terme BOISÉ par une nouvelle définition;
- modifiant l'article 6.3.1.2 de façon à simplifier la demande de permis pour les permis sans prescription forestière ou rapport agronomique;
- modifiant l'article 6.3.1.6 concernant le délai de validité d'un permis d'abattage d'arbres en milieu urbanisé;
- modifiant l'article 6.4.2.13 concernant l'abattage d'arbres dangereux;
- modifiant l'article 6.6.5 de manière à retrouver un minimum d'un arbre feuillu en cour avant;
- modifiant l'article 6.6.6 de façon à conserver un minimum d'arbres à la suite d'un abattage;
- modifiant la section 1.4 concernant le montant de amendes;
- modifiant le paragraphe 2.3.8.3.6 concernant les tarifs de permis d'abattage d'arbres;

De fixer au mardi 14 décembre 2010, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.9

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Enseignes apposées à plat sur la mur au 508, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'un permis de construction est requis pour l'installation d'enseignes apposées à plat sur le mur au 508, boul. Ste-Anne, soit une pour le dépanneur Couche-Tard et deux pour le lave-auto;

Attendu que le projet se situe dans la zone C-2 253, laquelle est soumise aux dispositions du règlement n° 697-4 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables à ladite zone C-2 253;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-4;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise l'émission du permis de construction pour les enseignes apposées à plat sur le mur au 508, boul. Ste-Anne, annonçant le dépanneur et le lave-auto, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 9 novembre 2010

Motion n° : 2010-009.10

Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme

Attendu qu'en vertu de la sous-section 2.1.3 du règlement d'urbanisme n° 540, les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le Conseil municipal;

Attendu que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par ce même règlement;

Attendu que le mandat de trois membres siégeant actuellement sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prendra fin le 15 novembre 2010 et que ces mandats se doivent d'être renouvelés;

Proposé par : Unanimité :

Secondé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines renouvelle les mandats de Messieurs Yvan Bastien et Réal St-Jean à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un terme de deux (2) ans;

Que Madame Manon Rivière soit nommée à titre de nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de Monsieur Émilien Morin, et ce, pour un terme de deux (2) ans;

ADOPTÉ